



Andermatt
France

InsectoSec®



- ✓ Poudre de Terre de Diatomées
- ✓ Origine naturelle
- ✓ Insecticide approuvé



INSECTOSEC® est un insecticide composé de terre de diatomées (Kieselguhr), une substance active présente à l'état naturel. Son mode d'action permet une lutte contre les punaises de lit sans induire de phénomène de résistance. Il est efficace contre de nombreux insectes rampants tels que cafards, fourmis, puces, poux rouges, poissons d'argent, cloportes, blattes...

Composition : Substance active : dioxyde de silicium/ Kieselguhr (CAS n°61790-53-2) 7,2% m/m - 49,2g/l. Type de préparation : générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE). Produit biocide insecticide (TP18). Produit à usage professionnel et grand public. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public.

Mode d'action : Au passage de l'insecte sur la poudre, celle-ci adhère sur son corps par simple contact. Elle provoque une déshydratation et conduit à la mort du parasite au bout de quelques heures. À basses températures, ou en présence de forte humidité dans l'air, l'effet d'InsectoSec® peut être retardé de 1 à 2 jours.

Mode d'emploi : Bien agiter le flacon aérosol avant et pendant l'utilisation. Appliquez un film de pulvérisation uniforme directement sur les zones à traiter à une distance d'environ 30 cm. Ne pas vaporiser dans l'air. Une fois le produit sec, il se forme une couche blanche uniforme et fine de terre de diatomées. Appliquez InsectoSec® de préférence dans les endroits secs et sur les lieux de passage préférés des nuisibles ou dans leurs cachettes (nids, crevasses, fissures, interstices, etc.). L'utilisation est possible en intérieur, autour des bâtiments et sur les terrasses. Il est recommandé de procéder régulièrement à un contrôle de prévention dans les zones les plus sensibles à la contamination. Après un traitement réussi, n'éliminez pas la couche poudreuse, elle assurera un contrôle préventif sur le long terme. Renouvelez l'application dans le cas d'une nouvelle contamination, de forte humidité ou de pluies. Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, enlevez les insectes morts après un traitement réussi. Ne pas appliquer s'il y a du vent ou lors de précipitations. Ne pas appliquer sur des surfaces poreuses non protégées. Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 minutes avant de remettre le matériel sous tension.

Mesures de premiers secours : En cas de consultation avec un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'ingestion ou de malaise : appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. Ne pas faire vomir.

En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.



DANGER

Contient : propane-2-ol.

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolences ou vertiges.

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Garder sous clés.

Éliminer le contenu/récipient comme un produit dangereux conformément à la réglementation locale, nationale ou internationale. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Code UFI : H60-604V-V00W-5MME.

Date de fabrication et numéro de lot : Voir inscription sur l'emballage.

Détenteur homologation :

Biofa AG, Rudolf-Diesel-Str. 2, D-72525 Münsingen, Allemagne. Référence Simmbad 44442.

Service consommateur : Andermatt France, 80 chemin de l'aviation, Domaine du Makila, Bât B - 64200 Bassussarry. contact@andermatt.fr - www.andermatt.fr



650



Volume Net :

500 ml 3 e



3 760335 110047

01-21